



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Place Communale 1
4218 Héron

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrétant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

 / /

Date de recevabilité de la déclaration

 / /

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

- ☐ Oui
☒ Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

☒ une personne physique

☐ M.	Nom	Prénom	
☒ Mme	Marchal	Marie	
Rue		Numéro	Boîte
Champ du Coq		1	
Code postal	Localité		
4 2 1 7	Héron		
Pays			
BELGIQUE			
Téléphone		Téléphone	
0 4 9 6 / 6 8 . 8 0 . 4 4			
Courriel			
marieetalainmarchal@yahoo.fr			

☐ une personne morale

2. Objet de la demande

S'agit-il de

- ☒ Mise en activité d'un nouvel établissement
☐ Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
☐ Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
☐ Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
☐ Extension ou transformation d'un établissement ancien
☐ Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.07.01

Libellé de rubrique

Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

☐ Oui

☒ Non

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

3.3.1. Situation

de Forseilles 9 4217 HERON

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

Soumis le : 05/04/2019 15:33 - 502000-379830

de : jossevincent (jossevincent78@hotmail.com)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat à caractère rural

Destination au plan communal d'aménagement

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

S a n s o b j e t

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

Sans objet

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

Sans objet

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- ☒ Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
Plan Marchal-Lardinois 9C.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- ☒ Pièce 1
Cadatsre Marchal-Lardinois.pdf
- ☐ Pièce 2
- ☐ Pièce 3
- ☐ Pièce 4
- ☐ Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr013.htm>

Informations sur les rubriques :

[63.12.07.01](#)

☒ Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

☐ Oui

☒ Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

☐ moins de 30 ans

☐ 30-60 ans

☐ plus de 60 ans

Vous êtes :

☒ un citoyen

☐ une entreprise

☐ un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)

☐ un pouvoir local

☐ une association du non marchand

☐ une administration

☐ autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

☒ raisonnable

☐ trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

☐ clair et simple à remplir

☐ peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

☐ réclamer moins de pièces justificatives

☐ changer l'ordre des questions

☐ faire des phrases plus simples

☐ améliorer l'aspect visuel

☐ permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement

☐ améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)

☐ faciliter la sauvegarde du formulaire

☒ rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)

☐ autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

☐ Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

☐ Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

☒ Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

☐ oui

☒ non

MERCI pour votre participation !